

Réf.	2020	2434
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
13/11/2020		19	17	19

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à 18h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, ARTUS, DUPONT, DUVAL, HENNOcq, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme DUVAL

Mme HENNOcq a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LA COMMUNE À ESTER EN JUSTICE : CONTENTIEUX POUSSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après),

VU la délibération du Conseil municipal n°2394-20 du 23 mai 2020 confiant au Maire des délégations pour certaines compétence notamment le point n°17 – Intenter au nom de la commune les actions en justice,

VU le PLU de la commune de Fontenay-lès-Briis approuvé par délibération du Conseil municipal n°1959-12 en date 5 juin 2012 et modifié par délibération n° 2020-13 le 24 juin en 2013,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (ARTUS, JOAO, RABY)

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Versailles, dans la requête n° 20007022-9 ;

DESIGNE Maître Anne-Laure GAUTHIER pour représenter la commune dans cette instance.
Pour expédition certifiée conforme



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201119-2434-20-DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020